



MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
QUE**

Que lors de la séance du 1er mars 2021, le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers, a adopté le règlement no 2021-01, modifiant le règlement 2020-08 fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leurs perceptions.

Que toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance au bureau municipal, au 11-A Principale Sud, secteur Laverlochère, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Que ce règlement entre en vigueur ce premier jour de mars deux mille vingt et un.

Donné à Laverlochère ce seizième jour de mars deux mille vingt et un.

Directeur général et secrétaire-trésorier